

800, rue du Square-Victoria – Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossiers : R-3911-2014 et R-3912-2014

Date : 26 janvier 2015

HEURE	REMARQUES
9 h 30	Début de l'audience
9 h 30	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 32	Remarques préliminaires de M ^e Marc Turgeon sur le déroulement de l'audience
9 h 32	Remarques préliminaires de M ^e Guy Sarault (ACIG), proposant d'inverser l'ordre de présentation des demandes des demandresses en révision
9 h 32	M ^e Turgeon accepte la demande de M ^e Sarault
9 h 34	Présentation de l'argumentation de Gaz Métro, par M ^e Éric Dunberry et M ^e Marie-Christine Hivon
10 h 16	Question de précision de M ^e Turgeon à M ^e Dunberry
10 h 44	Questions de précision de M ^e Turgeon à M ^e Dunberry
10 h 56	Fin des questions de précision de M ^e Turgeon à M ^e Dunberry
10 h 56	Pause, reprise à 11 h 15
11 h 15	Reprise de l'audience
11 h 15	Suite de la présentation de l'argumentation de Gaz Métro, par M ^{es} Dunberry et Hivon
11 h 28	Questions de précision de M ^e Turgeon à M ^e Dunberry
11 h 34	Fin des questions de précision de M ^e Turgeon à M ^e Dunberry
11 h 34	Question de précision de M ^e Louise Pelletier à M ^e Dunberry
11 h 39	Suite de la présentation de l'argumentation de Gaz Métro, par M ^e Dunberry et Hivon
12 h 28	Pause lunch, reprise à 13 h 30
13 h 30	Reprise de l'audience
13 h 30	Question de précision de M ^e Turgeon à M ^e Dunberry
13 h 35	Suite de la présentation de l'argumentation de Gaz Métro, par M ^e Dunberry et Hivon
13 h 46	<u>M^e Hivon produit, au dossier R-3912-2014 :</u> Non cotée : Autorité : Décision D-2014-064, dossier R-3837-2013 Phase 2
13 h 57	Question de précision de M ^e Turgeon à M ^e Hivon
14 h 24	<u>M^e Hivon produit, au dossier R-3912-2014 :</u> Non cotée : Extrait de la pièce Gaz Métro – 52, Document 1, dossier R-3871-2013 Non cotée : Pièce Gaz Métro – 52, Document 1, dossier R-3871-2013
14 h 43	Fin de la présentation de l'argumentation de Gaz Métro, par M ^e Dunberry et Hivon
14 h 43	Présentation de l'argumentation de l'ACIG, par M ^e Sarault

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 26 JANVIER 2015

DOSSIERS R-3911-2014 ET R-3912-2014

**DEMANDES DE RÉVISION DE LA DÉCISION D-2014-165 RENDUE
DANS LE DOSSIER R-3871-2013**

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : M^e Marc Turgeon (Président de la formation), de même que Mme Diane Jean et Mme Louise Pelletier

Le procureur de la Régie est M^e Jean-François Ouimette

La demanderesse en révision au dossier R-3911-2014 est :

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)
Représentée par M^e Guy Sarault ✓ *présent AM et PM*

La demanderesse en révision au dossier R-3912-2014 est :

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)
Représentée par M^e Éric Dunberry et M^e Marie-Christine Hivon ✓ *présent AM et PM*

L'intervenant pour les dossiers R-3911-2014 et R-3912-2014 est :

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES et ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**
Représenté par M^e Dominique Neuman ✓ *présent AM et PM*

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT
PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU
SUJET DE CES DOSSIERS?**

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début: 9h30

Pause lunch: 12h28 Reprise: 13h30

Apournement: 15h11

